

Présentation de l'entreprise

Notre affaire

Le concept

Inso-Board organise et gère des consortiums de fournisseurs dans le cadre de procédures d'insolvabilité.

Les consortiums de fournisseurs sont principalement fondés dans le cadre de procédures d'insolvabilité dans lesquelles des droits de réserve de propriété de fournisseurs sont impliqués dans une mesure plus ou moins grande, par exemple dans le cas d'entreprises commerciales et entreprises de production.

L'objectif de ces consortiums est de rassembler les droits de chaque fournisseur et, de cette manière, de les renforcer et les faire valoir à moindre frais.

Les consortiums sont organisés et gérés par un administrateur de consortium, dans notre cas Inso-Board.

Afin de superviser cet administrateur de consortium, des comités consultatifs sont désignés. Ceux-ci sont composés dans la plupart des cas d'employés d'assureurs-crédit disposant de connaissances expertes en matière d'insolvabilité mais aussi de représentants de fournisseurs qu'ils soient titulaires d'une assurance-crédit ou non.

Les avantages

Inso-Board, en exécutant les droits des fournisseurs grâce à un consortium, offrent à ces derniers de nombreux avantages dont ils ne disposeraient pas s'ils avaient essayé de faire valoir leurs droits d'eux-mêmes:

Un consortium de fournisseurs rassemble les droits de nombreux fournisseurs et est par conséquent pris bien plus au sérieux par les autres parties à la procédure d'insolvabilité qu'un fournisseur agissant de manière isolée.

La position en matière de droit et de négociation des membres du consortium et/ou de l'administrateur du consortium est considérablement plus forte

Inso-Board se spécialise dans la gestion de consortiums de ce type. Tous les membres de la direction et du conseil de surveillance de même que les conseillers de l'entreprise opèrent depuis des années avec franc succès dans le domaine du droit de faillite et d'administration de l'insolvabilité.

Un grand professionnalisme et une compétence élevée sont ainsi garantis à tous les membres du consortium

Les activités des membres du consortium se limitent pour l'essentiel à adhérer au consortium et à fournir les documents nécessaires. Les professionnels de l'Inso-Board se chargent du reste.

Les membres du consortium disposent d'une meilleure perspective de réussite tout en fournissant moins de travail

Les coûts engendrés par l'exécution des droits sont financés exclusivement par le patrimoine du consortium et sont ainsi répartis sur tous les membres.

Les coûts des membres du consortium sont moins importants

Dans le cas où aucun patrimoine de consortium ne serait réalisé, Inso-Board ne facturerait aucun coût aux membres du consortium.

Les membres du consortium ne gaspillent pas d'argent inutilement, l'adhésion au consortium ne représente aucun risque sur le plan financier

Inso-Board avance, si nécessaire, une somme d'argent afin de pouvoir financer les procédures d'exécution des droits.

Inso-Board supporte le risque financier

Inso-Board ne sera rémunéré que lorsque des créances ont été recouvertes pour les membres du consortium. Ainsi, Inso-Board « poursuit le même objectif » que les membres du consortium.

Tous les membres du consortium sont donc assurés de la grande motivation de Inso-Board

La Pratique

Lorsque des fournisseurs sont impliqués dans une procédure d'insolvabilité avec des créances, la question des meilleures procédures à prendre pour l'exécution de leurs droits se pose.

Les fournisseurs titulaires d'une assurance-crédit sont fréquemment informés de la création de consortiums de fournisseurs et invités à y adhérer par leurs assureurs. Il est recommandé aux fournisseurs d'adhérer à un consortium déjà existant.

Toutefois, les fournisseurs ont également la possibilité d'agir de manière isolée et requérir les conseils de Inso-Board pour ce qui est de savoir s'il est judicieux de créer un consortium de fournisseurs dans un cas de procédure d'insolvabilité particulier. Inso-Board se charge d'examiner la situation et fait le nécessaire. Inso-Board fournit aux fournisseurs le contrat de consortium ainsi que les autres documents relatifs à l'adhésion:

Inso-Board se présente devant l'administrateur de l'insolvabilité afin de faire valoir les droits des fournisseurs et essaye de déboucher sur une décision juridique, c'est-à-dire, un versement des droits de réserve de propriété des fournisseurs.

Le cas échéant, il est également indispensable de prendre contact avec les banques attitrées de l'entreprise insolvable, car c'est là que se trouvent en règle générale les garanties de paiement sur les stocks et les créances.

Bien souvent, les droits de cette nature sont versés forfaitairement, c'est-à-dire par versement au consortium de pourcentages déterminés sur les recettes de la vente de la marchandise et le recouvrement des créances du patrimoine du débiteur.

Si l'administrateur du consortium refuse ces versements forfaitaires, les droits de réserve de propriété des membres du consortium devront être exécutés, prouvés et faits valoir de manière individuelle.

Sur ce point, il est indispensable d'examiner les documents commerciaux de l'entreprise insolvable et d'apporter la preuve à l'aide de l'inventaire des marchandises de l'existence de marchandises n'ayant pas encore été payées ou de créances non recouvertes dues au non règlement de livraisons.

Dans ce cas là, Inso-Board fait appel à des avocats et experts-comptables de confiance pour se charger de cette tâche.

Après clôture de la procédure, le patrimoine du consortium est proportionnellement versé aux membres du consortium après déduction des coûts. Si des droits doivent être exécutés de manière individuelle, le bénéfice obtenu sous déduction des coûts est réparti aux membres du consortium dont les droits ont pu être faits valoir.

La rémunération de Inso-Board est basée sur celle de l'administrateur de l'insolvabilité fixée par le législateur et est contrôlée puis approuvée par le comité consultatif.

Dans le cas où aucun patrimoine ne serait réalisé pour le consortium, tous les coûts du consortium seraient à la charge de Inso-Board et l'entreprise assumerait par conséquent le risque dans sa totalité.

Tous les problèmes juridiques apparaissant lors des procédures judiciaires sont analysés et résolus par des avocats spécialisés en matière de droit de faillite et surtout de procédures de consortium.

Références

Depuis sa création en 1999, Inso-Board a géré avec succès de nombreux consortiums. Le succès, pour nous, cela signifie en premier lieu la satisfaction des membres des consortiums.

Vous trouverez ci-après une liste regroupant quelques consortiums gérés par Inso-Board:

Harzer Papierfabrik GmbH & Co. KG
Taux de participation: 30%

Continua Kunststoffverarbeitung GmbH & Co. KG
Taux de participation: 84%

Scherer GmbH & Co. KG
Taux de participation: 34%

Dalex Werke Niepenberg GmbH
Taux de participation: 55,71%

Atlasbau GmbH, Eilenburg
Taux de participation: propriété simple 36%, propriété prolongée 45%

May & Christe GmbH
Taux de participation: actuellement de 15%, prévu à 30%

Huwil Werke GmbH
Taux de participation: propriété simple 98%, propriété prolongée 61%

Sachsenhagener Posltermöbelfabrik GmbH
Taux de participation: 16%

Glaszentrum Ruhr GmbH
Taux de participation: actuellement de 27,5%, prévu à 33%

Glaszentrum Rhein-Main GmbH
Taux de participation: 24%

Küchenmöbelfabrik Holtkamp GmbH
Taux de participation: 71%

Dernière mise à jour 2007

L'entreprise

Profil

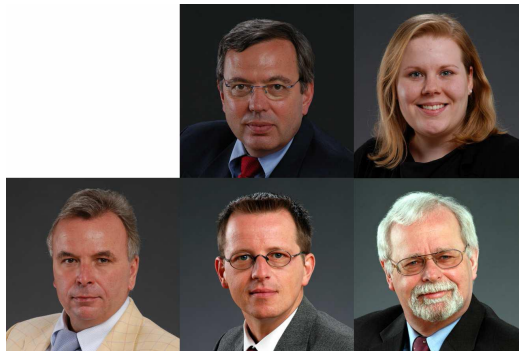
Création	1999
Siège social	Bonn - Bad Godesberg
Capital social	100.000 EUR

Et d'où vient le nom?

Inso: insolvabilité- Board: plate-forme

Inso-Board offre une plate-forme pour les fournisseurs dont les clients sont en cessation de paiement.

Management



Direction

Hermann-Josef Johanns
Président Directeur Général

Katrin Hartmann
Vice-président Directeur Général

Conseil de surveillance

Wolfgang Kalker, conseiller fiscal
Président du Conseil de Surveillance

Thomas Funk, avocat
Vice-président du Conseil de Surveillance

Gerd Knappstein, expert-comptable / conseiller fiscal
Membre du conseil de surveillance

Coordonnées

Inso-Board AG

Simrockallee 2 - M-C-Center
53173 Bonn - Bad Godesberg
Allemagne

Tel.: +49 228 620640
Fax: +49 228 6206428

www.inso-board.com
info@inso-board.com